

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



## Délibération 2016 – 024 du 09 Mars 2016

L'an deux mil seize, le neuf mars à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 29 février 2016 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes C. DUMORTIER – C. MEGRET – D. LEVESQUE – A.-M. BARBIER - V. HERMANT – V. CERF – F. LETURCQ – M. GORGUET – F. DEHON -

MM. G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – B. VAILLANT - J. MAURER – P. COLLE – J.-N. MENAGE – F. SELLIER - Ph. LEFORT – H. COPIN – M. FLAHAUT – L. ANTINORI – D. BASSEUX – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – P. WELELE – J. VASSEUR – J. DESCAMPS – Ch. DAMBRINE – Ch. HEMAR – J.-L. CANDAT

M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SERGERS  
M. J.-N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. J. FOSTIER  
M. Ph. LEFORT, absent et excusé, a été suppléé par M. D. LEMAIRE  
M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LOCQUET  
M. M. FLAHAUT, absent et excusé, a été suppléé par M. R. DELAHAYE  
M. D. BASSEUX, absent et excusé, a été suppléé par M. Ph. BLONDEL  
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET  
M. P. WELELE, absent et excusé, a été suppléé par M. Th. D'HOLLANDER

M. P. COLLE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. Cl. AUDEGOND  
M. F. SELLIER, absent et excusé, a donné pouvoir à M. G. DUÉ

### **OBJET : Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local 2016 Voiries Communautaires – Travaux Rue de Paris à ACHIET-LE-GRAND**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire que la Communauté de Communes du Sud-Artois et la commune d'ACHIET-LE-GRAND ont décidé de réaliser le confortement et la mise hors gel de la Rue de Paris à ACHIET-LE-GRAND, dans sa partie en zone agglomérée, comprise entre le carrefour de l'Eglise et le carrefour de la Chapelle.

Monsieur le Président rappelle que la Rue de Paris est classée voirie communautaire, car elle dessert la Zone Communautaire d'Activités d'ACHIET-LE-GRAND. Le projet prévoit le confortement et la mise à niveau de la voirie existante avec la mise hors-gel de la voirie pour le compte de la Communauté de Communes Sud-Artois et l'aménagement de trottoirs et de places de parkings pour le compte de la commune d'ACHIET-LE-GRAND. Les travaux sont pris en charge par la Communauté de Communes sous maîtrise d'ouvrage déléguée.

Monsieur le Président présente le projet qui porte sur l'aménagement de la section de la Rue de Paris, dans sa partie en zone agglomérée, section comprise entre le carrefour de l'Eglise et le carrefour de la Chapelle, pour laquelle il est envisagé la mise hors-gel sur 370 ml, le passage de la chaussée à 6 m de largeur, le recentrage de celle-ci par rapport à l'emprise globale qui vient perpendiculairement au giratoire, la conservation de la voirie en toit, les nouvelles bordures à installer,

la création de noues et d'espaces verts plats y compris la reprise des accotements, réseaux et les trottoirs-parkings qui restent de la compétence de la commune d'ACHIET-LE-GRAND.

En parallèle, la commune souhaite, dans le cadre de ces travaux, sécuriser le carrefour de la Rue de Paris et de la Rue de Bapaume. A ce titre, le Département du Pas-de-Calais s'inscrit dans cette démarche pour accompagner la commune et portera la création d'un giratoire franchissable en intervenant sur la partie de chaussée nécessaire à celle-ci, en y réalisant notamment un tapis d'enrobés général.

Un détail estimatif a été établi en décembre 2015 par le Cabinet AREZO. Le montant total de l'opération est estimé à 630 078 € H.T., décomposé en travaux pour 575 441 € H.T., maîtrise d'œuvre pour 25 865 € H.T., aléas et imprévus pour 28 772 € H.T.

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire l'autorisation à solliciter un Soutien à l'Investissement Public Local (SIPL) au taux de base de 20 % du montant hors taxes des travaux éligibles estimé à 630 077,43 € HT, conformément au plan de financement de l'opération repris ci-après.

Dépenses	Montant H.T.	Ressources	Montant H.T.	Taux
Acquisition immobilière/foncière		- Etat (à détailler)		
<u>Travaux (à détailler)</u>		SIPL	126 015,00 €	20,00 %
		DETR	95 271,26 €	15,12 %
Travaux préliminaires	18 500,00			
Réseau	58 291,60	- Conseil Départemental		
d'assainissement		- Amendes de Police	5 000,00 €	0,79 %
Tranchée commune	28 105,00	- Maintenance en Milieu Urbain	18 329,00 €	2,91 %
et réseaux divers	71 521,00	- Aide à la voirie communale	11 300,00 €	1,79 %
Terrassements	168 120,00			
Voirie	68 721,50	- Conseil régional		
Trottoirs	50 570,00			
Borduration	6 250,00	- Europe	65 736,00 €	10,43 %
Signalisation Rue de Paris	8 750,00			
Signalisation du giratoire	82 170,00	- Agence de l'Eau Artois-Picardie [20 % + 15 % (zone rurale) et 45 % d'avance remboursable en 20 ans]	117 838,79 €	18,70 %
Divers	6 441,00			
Création de noues	28 772,01	- Commune d'Achiet-le-Grand	190 587,39 €	30,25 %
Mobilier urbain				
Aléas et imprévus (5%)		- Communauté de Communes du Sud-Artois		
<u>Autres (honoraires)</u>				
Maîtrise d'œuvre	25 865,32			
<b>Coût total de l'opération</b>	<b>630 077,43 €</b>		<b>630 077,43 €</b>	<b>100,00 %</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel de cette opération relative à la création de voirie dans le cadre de l'aménagement de la rue de Paris à Achiet-le-Grand et réalisée sous maîtrise d'ouvrage déléguée,

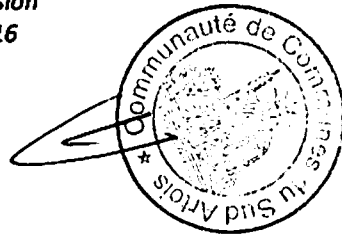
- d'autoriser Monsieur le Président à déposer auprès des services de l'Etat le dossier de demande de subvention susceptible d'être accordée au titre du SIPL 2016 pour cette opération,
- de solliciter des services concernés l'aide maximale sur cette opération,
- d'approuver la convention devant intervenir entre l'intercommunalité et la Commune d'ACHIET-LE-GRAND concernant la désignation du maître d'ouvrage de cette opération et la répartition financière des travaux,
- de prévoir les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération dans le budget de la collectivité programme 22- Voiries communautaires,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier de travaux.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 9 mars 2016 et transmission en Préfecture le 9 mars 2016.

Pour extrait conforme.

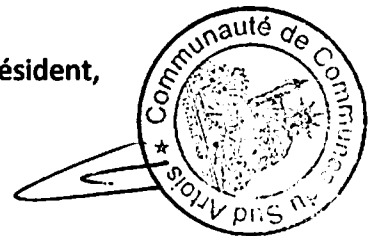
*Certifié et rendu exécutoire par affichage  
le 9 mars 2016 et transmission  
en Préfecture le 9 mars 2016*

Le Président,



Jean-Jacques COTTEL

Le Président,



Jean-Jacques COTTEL

